

Championnat Individuel Jeunes de la Mayenne organisé par le CDJE 53 les 11 & 12 septembre 2021

Qualificatif pour le Championnat de France 2021

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.

Dans ces Règles, les termes “joueur” et “il” doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

<u>Article 1 Organisation</u>	<u>2</u>
<u>Article 2 Arbitrage & Lieu du tournoi</u>	<u>2</u>
<u>Article 3 Règles & Licences.....</u>	<u>2</u>
<u>3.1 Licences.....</u>	<u>2</u>
<u>3.2 Moyens de Communication</u>	<u>2</u>
<u>Article 4 Tournoi</u>	<u>3</u>
<u>4.1 Répartition.....</u>	<u>3</u>
<u>4.2 Cadence de jeu</u>	<u>3</u>
<u>4.3 Horaires</u>	<u>3</u>
<u>4.4 Classement et départage.....</u>	<u>4</u>
<u>Article 5 Les qualifiés</u>	<u>4</u>

Article 1 Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Mayenne organise chaque année le Championnat Individuel Jeunes de la Mayenne pendant 2 jours, si possible aux mêmes dates que les autres départements de la ligue.

L'organisation de l'épreuve est confiée à un club par la décision du Comité.

Article 2 Arbitrage & Lieu du tournoi

L'arbitre de ces rencontres est Alain LUCAZEAU (AFE1).

L'organisation est confiée au club de Château-Gontier sur Mayenne sous l'égide du Comité Départementale du Jeu d'Échecs de la Mayenne (CDJE53).

L'ensemble des rencontres aura lieu les 11 & 12 novembre 2021.

Article 3 Règles & Licences

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 88ème congrès à Goynuk (Antalya, Turquie), et rentrées en vigueur à la date du 1er janvier 2018.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi, dernière version disponible sur le site de la FFE.

Le règlement s'appuie sur le texte "J01" (Championnat de France Jeunes) voté par le Comité Directeur de la FFE le 19 juin 2021.

3.1 Licences

Le Championnat Individuel Jeunes de la Mayenne est ouvert aux joueurs des catégories Petits Poussins à Juniors. Les joueurs doivent être titulaires :

- d'une licence A pour les catégories Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors,
- d'une licence A ou B pour la catégorie Petits Poussins.

Les joueurs doivent également être licenciés dans un Club de la Mayenne pour la saison en cours. Ils peuvent prendre la licence sur place au tarif de l'adhésion du club mayennais de leur choix.

3.2 Moyens de Communication

Les joueurs ne sont pas autorisés à utiliser un moyen de communication durant les parties. Les téléphones portables seront en position "éteinte" et cachés dans un sac. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Article 4 Tournoi

4.1 Répartition

Les joueurs sont répartis dans 12 tournois correspondant aux catégories suivantes en mixte et féminin :

- Petits Poussins,
- Poussins,
- Pupilles,
- Benjamins,
- Minimes,
- Cadets et Juniors.

Une fusion de deux tournois de catégories différentes (ou davantage) est possible et souhaitable afin de favoriser un plus grand nombre de parties jouées pour chaque jeune. Cependant, cette fusion ne doit pas avoir comme conséquence que les résultats d'un tournoi puissent être faussés, et par conséquent, le tournoi issu de la fusion est un toutes-roudes.

4.2 Cadence de jeu

Pour la catégorie Petits Poussins (U08), le Championnat se déroule sur 1 journée (*de préférence le dimanche*). Les tournois se joueront en 7 rondes à la cadence de 15 minutes pour l'ensemble de la partie avec un ajout de 05 secondes par coup dès le 1er coup.

La notation n'est pas obligatoire (*Homologué classement Rapide FFE*).

Pour les catégories Poussins (U10) à Juniors (U20), le Championnat se déroule sur 2 journées. Les tournois se joueront en 6 rondes à la cadence de 50 minutes pour l'ensemble de la partie avec un ajout de 10 secondes par coup dès le 1er coup, avec notation obligatoire.

Les résultats seront comptabilisés pour le classement lent FIDE en cas de parties entre deux joueurs ayant :

- les deux : un Elo lent FIDE inférieur à 1600
- un Elo national lent pour l'un et un Elo lent FIDE inférieur à 1600 pour l'adversaire.

4.3 Horaires

Pour les Petits-Poussins (U08) : Les parties se joueront uniquement le dimanche. Il est impératif d'effectuer le pointage avant 9h50, le jour dit.

Les parties seront jouées à 10h00 - 10h50 - 11h40 - 13h15 - 14h05 - 14h55 - 15h45

Pour les autres catégories : Le pointage s'effectuera le samedi matin de 9h00 à 9h50, et la première ronde se disputera à partir de 10h00.

Les parties se joueront, pendant les deux jours à : 10h00 - 13h15 - 15h45.

4.4 Classement et départage

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour les autres ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre (*tournois au Système Suisse*) : le Buchholz Tronqué, le Buchholz, et la Performance.

Dans le cas d'un tournoi toutes rondes le départage utilisé est le Sonneborn-Berger puis le KOYA.

Article 5 Les qualifiés

ATTENTION

cet article n'est pas valable pour cette compétition. Lire ce qui suit en dessous

Tous les joueurs qui ont participé à la phase Départementale sont repêchables sauf s'ils abandonnent le tournoi.

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins un demi-point (1/2 point) de plus que la moyenne et à condition d'avoir fini le tournoi.

Les qualifications par l'Élo FFE ou FIDE du 1er septembre pour le Championnat de Ligue sont, selon la règle suivante :

- catégories Mixtes : U16 (Minime) 2100, U14 (Benjamin) 2000
U12 (Pupille) 1800, U10 (Poussin) 1600
- catégories Filles : U16F (Minime) 1850, U14F (Benjamine) 1750
U12F (Pupille) 1500, U10F (Poussine) 1350

Toutes les féminines participants aux championnats départementaux sont qualifiées pour les championnats de Ligue, sauf si elles sont plus de 5 dans leur catégorie dans ce cas, seul les 5 premières sont qualifiées les autres deviennent repêchables en cas de désistement.

Les qualifiés d'office pour le championnat de Ligue ou de France, via leur Élo ou leurs résultats lors du championnat précédent, peuvent participer aux championnats départementaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés, ces places sont attribuées au suivant dans le classement des championnats départementaux.

Dérogations : Chaque département possède une dérogation qu'il devra donner en priorité à un joueur absent lors des championnats départementaux pour maladie, voyage scolaire ou autre.

Article valable uniquement pour la compétition du 11 & 12 septembre 2021

Pour les Championnats de France 2020 qui se dérouleront en Octobre 2021, il n'y aura pas de compétition régionale: ce sont des qualifications départementales qui donneront accès aux championnats à Agen.

En conséquence, les quotas de qualifiés ont été recalculés par la FFE.

Pour le département de la Mayenne, il n'y a qu'un seul qualifié par catégorie. La liste de ses qualifiés est transmise à la Ligue qui transmet ensuite à la FFE.